

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET

COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », créée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la commune a décidé la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée en lieu et place de la M14 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal et les annexes. Des discordances apparaîtront entre le BP 2023 et le BP 2022 en raison du changement du plan comptable.

BUDGET PRINCIPAL**I – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 3 136 112.03 €**

Le budget primitif 2024 augmente de 1.96 % par rapport au budget primitif voté en 2023, ce qui représente une augmentation de volume de 42 903.00 € hors report des résultats de la Commune (905 217.47 €) et de la Caisse des Ecoles (3 338.56 €) soit 908 556.03 €.

1.1. Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2023	BP 2024	Variation 2024/2023	Variation %
013 – Atténuation de charges	16 000,00 €	30 000,00 €	14 000,00 €	87,50%
70 – Produits des services	108 800,00 €	107 500,00 €	-1 300,00 €	-1,19%
73 – Impôts et Taxes	1 473 215,00 €	1 555 948,00 €	82 733,00 €	5,62%
74 - Dotations et participations	466 750,00 €	453 898,00 €	-12 852,00 €	-2,75%
75 – Autres produits de gestion courante	118 170,00 €	73 650,00 €	-44 520,00 €	-37,67%
77 – Produits exceptionnels	300,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00%
78 - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	1 418,00 €	6 260,00 €	4 842,00 €	341,47%
TOTAUX	2 184 653,00 €	2 227 556,00 €	42 903,00 €	1,96%
002 – Résultat antérieur reporté	467 672,88 €	905 217,47 €	437 544,59 €	
002 – Résultat antérieur reporté C.D.E.	0,00 €	3 338,56 €	3 338,56 €	
TOTAUX	2 652 325,88 €	3 136 112,03 €	526 689,15 €	

Les recettes se répartissent comme suit :

- le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent 69.85 % des ressources de la ville (hors report du résultat).

- le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour 20.38 % des recettes de fonctionnement (hors report du résultat).

1.1.1. **Les atténuations de charges (Chapitre 013)** – 30 000.00 €

Ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

1.1.2. **Les produits des services (Chapitre 70)** – 107 500.00 €

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses, tels que les concessions cimetière, les redevances d'occupation du domaine public, l'accueil de loisirs sans hébergement/Garderie et le restaurant scolaire.

1.1.3. **Les impôts et taxes (Chapitre 73)** – 1 555 948.00 €

Ce chapitre comprend le montant des impositions directes. A cela s'ajoute l'attribution de compensation ainsi que le fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et les taxes additionnelles aux droits de mutation.

1.1.4. **Les dotations et participations (Chapitre 74)** – 453 898.00 €

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement, le fonds de compensation de TVA sur les travaux réglés en fonctionnement mais également les participations du Département, Caisse d'Allocations Familiales ou Communauté de Communes et le remboursement des frais scolaires et du restaurant scolaire par le Regroupement Pédagogique Intercommunal.

1.1.5. **Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75)** – 73 650.00 €

Ces recettes proviennent des revenus des immeubles en location et fermages, les libérations reçues, les remboursements des sinistres par les assurances et les produits divers de gestion courante.

1.1.6. **Les produits spécifiques (Chapitre 77)** – 300.00 €

Ce chapitre comprend les mandats annulés sur l'exercice n-1 et les produits des cessions d'immobilisation.

1.1.7. **Les reprises sur provisions semi-budgétaires (Chapitre 78)** – 6 260.00 €

Ce chapitre englobe les reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants.

1.2. Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2023	BP 2024	Variation 2024/2023	Variation %
011 – Charges à caractère général	781 950,00	750 362,00	-31 588,00 €	-4,04%
012 – Charges de personnel	1 110 000,00	1 110 000,00	0,00 €	0,00%
014 – Atténuation de produits	36 300,00	34 500,00	-1 800,00 €	-4,96%
65 – Autres Charges de gestion courante	225 900,00	212 400,00	-13 500,00 €	-5,98%
66 – Charges financières	14 500,00	12 525,00	-1 975,00 €	-13,62%
67 – Charges exceptionnelles	300,00	300,00	0,00 €	0,00%
68 – Dotations provisions	1 418,00	6 260,00	4 842,00 €	341,47%
023 – Virement à l'investissement	481 957,88	1 009 765,03	527 807,15 €	109,51%
TOTAUX	2 652 325,88	3 136 112,03	483 786,15 €	18,24%

1.2.1. **Les dépenses générales (Chapitre 011)** – 750 362.00 €

1.2.1.1. Achats et variation des stocks (Article 60) – 323 100.00 €

Ces dépenses sont des dépenses courantes telles que le paiement de l'eau, l'électricité, le combustible, le carburant, l'alimentation, la fourniture de petit équipement ou de vêtements de travail, les fournitures administratives ou scolaires.

1.2.1.2. Services extérieurs (Article 61) – 314 000.00 €

Ces dépenses concernent des travaux réalisés par des entreprises extérieures notamment les contrats de prestations de services, les locations immobilières et mobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, l'entretien du matériel roulant et autres, la maintenance, l'assurance ou la documentation générale et technique.

1.2.1.3. Autres services extérieurs (Article 62) – 98 262.00 €

Ces dépenses sont liées à des dépenses de personnel extérieur au service, les honoraires, les publications, les transports et déplacements, les frais postaux et de télécommunications et les frais bancaires.

1.2.1.4. Impôts, taxes et versements assimilés (Art. 63) – 15 000.00 €

Ces dépenses concernent des versements à des administrations ou autres organismes ainsi que tous les impôts directs et indirects, les taxes sur les véhicules.

1.2.2. **Les dépenses de personnel** (Chapitre 012) – 1 110 000.00 €

Ce chapitre concerne la rémunération du personnel titulaire, non titulaire et emploi d'insertion ainsi que les charges sociales correspondantes.

1.2.3. **Les atténuations de produits** (Chapitre 014) – 34 500.00 €

Ce chapitre retrace les impôts et taxes reversés à l'Etat par le fonds de péréquation.

1.2.4. Les Charges de gestion courante (Chapitre 65) – 212 400,00 €

Ce chapitre comprend les redevances de licences, le déficit des budgets annexes, les indemnités des maires et adjoints, les pertes sur créances irrécouvrables, les contingents et participations obligatoires, les subventions de fonctionnement versées.

1.2.5. Les intérêts de la dette (Chapitre 66) – 12 525.00 €

Ce chapitre regroupe la charge des intérêts suite à des remboursements d'emprunts.

1.2.6. Les charges spécifiques (Chapitre 67) – 300.00 €

Ce chapitre englobe les titres annulés sur l'exercice n-1 et charges spécifiques.

1.2.7. Les dotations provisions semi-budgétaires (Chapitre 68) – 6 260.00 €

Ce chapitre englobe les dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants qui varient chaque année suivant les créances douteuses.

1.2.8. Le virement à la section d'investissement (Chapitre 023) – 1 009 765.03 €

Cette même somme est inscrite en recette d'investissement. Elle contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT – 1 571 060.24 €

Le budget primitif 2024 diminue de 3.60 % par rapport au budget primitif voté en 2023, ce qui représente une diminution de volume de 58 623.52 €.

2.1. Recettes d'investissement

CHAPITRE	BP 2023	BP 2024
13 – Subventions d'investissement	695 074,00 €	266 544,00 €
16 – Emprunts, Dépôts et cautionnement reçus	282 551,88 €	1 500,00 €
10 – FCTVA, Taxe aménagement	166 000,00 €	82 000,00 €
1068 – Affectation de la section fonctionnement	0,00 €	0,00 €
1068 – Affectation Résultat Assainissement	0,00 €	0,00 €
10251 – Dons et legs en capital	0,00 €	0,00 €
23 – Participation travaux SIAEP	0,00 €	0,00 €
26 – Titres de participations	0,00 €	0,00 €
27 – Autres immobilisations financières	100,00 €	100,00 €
024 – Produits des cessions	4 000,00 €	19 490,00 €
021 – Virement du fonctionnement	481 957,88 €	1 009 765,03 €
040 – Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	100,00 €
001 – Résultat antérieur (Caisse des Ecoles)	0,00 €	33 025,47 €
001 – Résultat antérieur Commune	0,00 €	158 535,74 €
001 – Résultat déficitaire Service Assainissement	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	1 629 683,76 €	1 571 060,24 €

Les recettes sont constituées par :

- les subventions d'investissement,
- le remboursement du FCTVA et de la taxe d'aménagement,
- le produit des cessions.

2.2. Dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2023	BP 2024
20 – Immobilisations incorporelles	11 000,00 €	7 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	120 950,00 €	153 829,00 €
23 – Immobilisations en cours	1 229 096,00 €	1 282 946,24 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
13 – Subventions d'investissement	0,00 €	450,00 €
16 - Emprunts	121 500,00 €	126 635,00 €
27 – Autres immobilisations financières	100,00 €	100,00 €
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	100,00 €
001 – Résultat antérieur	147 037,76 €	0,00 €
TOTAUX	1 629 683,76 €	1 571 060,24 €

Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

☞ Immobilisations corporelles

- Achat d'une tondeuse et d'une faucheuse d'accotement,
- Achat de caméras vidéo protection.

☞ Travaux de bâtiments :

- Etude faisabilité bois,
- Travaux de rénovation thermique des écoles,
- Travaux conservatoires poterie,
- Travaux ancien bâtiment de la gare,
- Travaux d'agrandissement de la bibliothèque.

☞ Travaux de voirie :

- Travaux de défense incendie Pissasson,
- Travaux d'aménagement Rue du 4 septembre/rue du Porc,
- Travaux aménagement Avenue Leclerc (fin),
- Travaux de réfection du Square Legendre,
- Travaux de réfection de la rue de la Champagne.

☞ Travaux d'Eclairage Public :

- Travaux Eclairage Public 2024 (armoires).



BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VARICHARDS

1. Section de fonctionnement

La Section de fonctionnement du Lotissement Les Varichards s'équilibre à la somme de 117 318.42 €.

Il reste 5 terrains à vendre.

2. Section d'investissement

La Section d'investissement du Lotissement Les Varichards s'équilibre à la somme de 6 479.11 €.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE PILORI

1. Section de fonctionnement

La Section de fonctionnement du Lotissement Le Pilori s'équilibre à la somme de 340 530.00 €.

2. Section d'investissement

La Section d'investissement du Lotissement Les Pilori s'équilibre à la somme de 410 530.00 €.

BUDGET DU C. C. A. S.

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du C. C. A. S. s'équilibre à la somme de 64 773.52 €.

2. Section d'investissement

Il n'y a pas de section d'investissement.

BUDGET CAISSE DES ECOLES

La Caisse des Ecoles est dissoute au 31/12/2023 après sa mise en sommeil du 01/01/2021 au 31/12/2023.